



Pol.éthique

Rédaction, analyse, conseil
www.polethique.ch

Note de lecture

Eloi Laurent, *Le bel avenir de l'Etat Providence*, Editions Les Liens qui Libèrent, Paris, 2014

Non seulement, il ne faut pas démanteler l'Etat-Providence qui a fait la preuve de son efficacité mais il s'agit, bien au contraire, de le renforcer, de le transformer en un Etat « social-écologique » pour pallier les nouveaux risques dus aux changements climatiques. Telle est la thèse d'Eloi Laurent dans *Le bel avenir de l'Etat Providence*.

Eloi Laurent regrette la double attaque dont fait l'objet aujourd'hui l'Etat-Providence : d'un côté, le reproche d'un Etat prédateur, trop cher, qui briderait l'initiative individuelle et inviterait à la paresse ; de l'autre, l'accusation selon laquelle l'Etat serait bien trop généreux envers les populations immigrées. Or, de son point de vue l'Etat-Providence constitue « l'institution la plus efficace jamais créée au cours de la longue histoire de la coopération humaine » (p. 16). L'Etat-Providence est né à la fin du XIX^e siècle, suite aux revendications du monde ouvrier pour une certaine protection face aux risques de la vie (accidents, arrivée à l'âge de la retraite, etc.). Il se renforce à la suite de la Seconde Guerre mondiale sur le principe d'opposer à un risque, un droit. Il fait l'objet de bien des critiques depuis la fin des années 1970. Mais, remarque Eloi Laurent, la croissance des dépenses sociales n'a en rien réduit la croissance tout court. Au contraire, la protection sociale constitue un stabilisateur économique en période de crises. Elle permet de libérer le dynamisme individuel par la sécurité procurée face aux risques. Elle aurait divisé par quatre les effets négatifs de la récession qui sévit en Europe depuis 2009. Ce qui a pêché, relève Eloi Laurent, ce n'est pas l'Etat-Providence mais l'Etat régulateur (notamment vis-à-vis de la finance) ainsi que l'Etat macro-économique (notamment vis-à-vis de l'emploi).

Eloi Laurent déplore le peu de priorité donné aux enjeux climatiques par les politiques. Il souligne qu'avec la Révolution industrielle, deux phénomènes ont émergé : une « prospérité humaine inédite » mais également « des crises écologiques sans précédent ». Or aujourd'hui croissance des inégalités sociales, tant de revenus que de pouvoir, et problèmes environnementaux se nourrissent : les plus pauvres sont davantage exposés aux risques de pollution et de catastrophes climatiques ; la course à la consommation « ostentatoire » (Thorstein Veblen) conduit à une surexploitation des ressources.

Il s'agit donc, pour Eloi Laurent, de construire un Etat « social-écologique » apte à répondre aux risques sociaux mais aussi environnementaux. Mais peut-on parler réellement de « risque environnemental » ? Oui, répond-il. Dans la mesure où, d'une part à l'ère de l'anthropocène, on peut considérer que les humains participent au changement environnemental et où, d'autre part, certains événements climatiques deviennent suffisamment significatifs pour être mesurés par des statistiques. Dès lors, ils ne relèvent plus de « l'incertitude » mais bien du « risque ». Or, les catastrophes climatiques ont un coût qui n'est couvert que très partiellement par les assurances. L'Etat social-écologique doit ici combler les défaillances du marché. La mise en place d'un tel Etat implique de nouveaux outils fiscaux. Laurent Eloi appelle à une nouvelle révolution fiscale qui « doit déplacer la charge des prélèvements des biens (revenus et travail) vers les maux (pollutions locales et globales) » (p. 99) tout en tenant compte des impacts de nouvelles taxes envers les plus pauvres.

Il s'agit enfin de convaincre que social et environnemental sont bien liés. « En somme, et pour finir, le passage de l'Etat-Providence à l'Etat social-écologique ne constitue pas seulement une révolution pour la politique sociale, il permet d'envisager la transition de l'écologie qui accuse à l'écologie qui protège » (p. 152).



Pol.éthique/ novembre 2015